

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos, sans public, le 15 juin 2020 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse à la population via la caméra de NousTV sur place, explique la tenue de la présente séance à huis clos, mesure exceptionnelle afin de protéger les citoyens et les employés contre la propagation du coronavirus (Covid-19).

\*\*\*\*\*

Madame la conseillère Céline Doré s'adresse à la population via la caméra de NousTV.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière répond aux questions reçues du public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2020-167**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2020**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Urbanisme » :

7.7) MRC des Pays-d'en-Haut – Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD)

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.6) Signification de l'avis de convocation pour les séances extraordinaires

2.7) Demande d'enquête auprès du MAMH – gestion de la ville

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 juin 2020.

**RÉSOLUTION NO. 2020-168**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020.

**RÉSOLUTION NO. 2020-169**

**Renouvellement de réserves pour fins publiques – Secteur du Mont-Loup-Garou**

ATTENDU la résolution 2018-155 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 22 mai 2018;

ATTENDU QUE pour se faire, la Ville de Sainte-Adèle désire toujours procéder à l'acquisition de terrains en accord avec les propriétaires;

ATTENDU QUE pour éviter la spéculation sur les terrains que la ville veut acquérir, il est judicieux de procéder au renouvellement de réserves pour fins publiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la ville renouvelle les réserves pour fins publiques sur les lots 2 493 632, 2 493 651 et 2 232 336;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques, Me Audrey Senécal soit mandatée afin de procéder au nom de la ville au renouvellement des réserves.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-170**

### **Nomination du maire suppléant**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE monsieur le conseiller Roch Bédard soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, du 16 juin 2020 jusqu'à son remplacement;

QUE ce dernier soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. Les Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-171**

### **Nomination d'un membre du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU la démission de madame la conseillère Céline Doré du district 6;

ATTENDU QUE le conseil doit modifier le membre qui siège sur le comité consultatif d'urbanisme tel qu'il avait été nommé par la résolution 2020-036 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 février 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE monsieur le conseiller Martin Jolicoeur soit mandaté afin de siéger sur le comité consultatif d'urbanisme en remplacement de madame la conseillère Céline Doré, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020;

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ce comité soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-172**

### **Priorités pour la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire établir les priorités de la ville afin d'assurer la sécurité des Adélois sur leur territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle établisse les priorités suivantes:

- 1- Assurer une présence policière dans le secteur des chutes
- 2- Assurer une surveillance de la vitesse sur le territoire
- 3- Assurer une surveillance des endroits publics afin de voir au règlement de la santé publique en temps de Covid-19

**RÉSOLUTION NO. 2020-173**

**Signification de l'avis de convocation pour les séances extraordinaires**

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU QUE Maître Filiatreault a déposé une plainte contre moi à la Commission Municipale du Québec (CMQ 67044);

ATTENDU QUE cette plainte m'a occasionné de nombreuses difficultés et de nombreux dérangements et déplacements;

ATTENDU QU'il n'a aucun droit de venir sonner à ma porte sans préavis et de regarder par la vitre;

ATTENDU QU'il a faussé volontairement le libellé du procès-verbal qui a mené à la plainte CMQ67044;

ATTENDU QUE l'identité de Madame Beaupré, citoyenne de Sainte-Adèle, a été usurpée après enquête de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE cette plainte génère maintenant des frais d'avocats d'au-delà de 150 000 \$;

ATTENDU QUE mon épouse est stressée par tous ces agissements harcelants de la ville et particulièrement de Maître Filiatreault;

ATTENDU QU'il est du rôle et de la responsabilité du greffier de livrer les avis de convocation;

ATTENDU QUE Maître Filiatreault a outrepassé la structure normale en se substituant volontairement au greffier;

ATTENDU QUE Maître Filiatreault persiste à mettre tous mes courriels à la poubelle et ainsi il ne joue pas son rôle de directeur général soit celui d'assurer les communications avec tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE la mairesse Brière participe à une forme de harcèlement m'interdisant l'accès aux édifices publics selon la recommandation de Maître Filiatreault, directeur des services juridiques et membre du Barreau du Québec;

ATTENDU QU'à cause de cette ordonnance, il m'est impossible d'aller au lac Rond et au Mont Loup Garou en tant que citoyen;

ATTENDU QUE Maître Filiatreault également, m'a envoyé, par huissier, à ma résidence familiale, protégée par la charte des droits et libertés de la personne, une mise en demeure, sans aucune résolution formelle du conseil, contrairement à ce qu'il mentionnait dans sa lettre (ce qui constitue du harcèlement à mon égard);

ATTENDU QUE Maître Filiatreault a commandé un rapport à la firme Arima, rapport prétextant du harcèlement à son égard, rapport qu'il ne m'a jamais remis;

ATTENDU QUE constamment, et de façon répétitive, il agit de façon harcelante, de plus à trois reprises, il m'a fermé la ligne de façon cavalière alors qu'il me demande de communiquer avec lui par téléphone pour obtenir mes informations;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond**

QUE le directeur général de la ville de Sainte-Adèle Maître Simon Filiatreault soit interdit dorénavant de venir à ma résidence familiale, protégée par la charte des droits et libertés de la personne et que les avis de convocation soient remis dorénavant en main propre par la nouvelle greffière Madame Sénécal, comme le spécifie la loi, en avisant au préalable de sa venue.

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Martin Jolicoeur**  
**Mme Frédérique Cavezzali**  
**Mme Céline Doré**

**LA RÉSOLUTION 2020-173 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

**RÉSOLUTION NO. 2020-174**

**Demande d'enquête auprès du MAMH – gestion de la ville**

Soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond :

ATTENDU les nombreuses démissions récentes au sein de notre organisation (la secrétaire trésorière, le greffier, la directrice de la bibliothèque, la directrice des ressources humaines);

ATTENDU le congédiement du directeur général pour bris du lien de confiance avec pourtant une généreuse prime de départ;

ATTENDU le dossier de la Rolland, le parc d'affaires de la Rolland qui a occasionné 8 millions de perte à la ville;

ATTENDU le dossier de la Croix qui a occasionné 3 millions et plus en frais d'avocats jusqu'à présent;

ATTENDU le très mauvais état de nos routes;

ATTENDU la dette accumulée de plus de 50 millions actuellement;

ATTENDU QUE nos taxes sont de 30% plus cher que les municipalités environnantes;

ATTENDU QUE le recours collectif des citoyens qui est rendu à la Cour Suprême du Canada et qu'il risque de coûter encore une somme considérable de 3 millions en frais d'avocats aux citoyens;

ATTENDU l'échec de Madame Lavoie du MAMH pour régler le dossier de la Croix, ainsi que l'échec des maires Charbonneau et Milot;

ATTENDU le projet d'arbitrage avec le juge Dalphond qui a échoué à cause de 3 personnes sur le groupe des 21 poursuivis pour faute lourde et intentionnelle;

ATTENDU les frais juridiques qui dépassent les 450 000\$ en 2019;

ATTENDU l'utilisation abusive des fonds de la municipalité à des fins politiques;

ATTENDU les nombreuses levées d'assemblée subites et le fait de se réfugier constamment derrière la confidentialité pour ne pas répondre aux questions légitimes des citoyens;

ATTENDU le manque de respect au niveau des procédures d'assemblée et au niveau du code de déontologie des élus;

ATTENDU les absences répétées depuis quelque temps des conseillers Bédard et Bélisle et puis la démission récente et subite de la conseillère Doré;

ATTENDU l'achat d'un terrain pour l'écocentre à trois fois le prix de l'évaluation municipale sans qu'aucun conseiller ni même la mairesse ne soit capable de mentionner le montant de ladite évaluation. Valeur 150 000\$, acheté 450 000\$;

ATTENDU l'achat d'une bâtisse désaffectée, reprise de finance, sans garantie légale, pour une école alternative, au-delà de la valeur marchande et de l'évaluation municipale. Dépense de 600 000\$;

ATTENDU le projet de parc Mont Loup-Garou qui devait être à coût nul, et pour lequel on a fait un règlement d'emprunt de 3 millions;

ATTENDU le rapport qualifié de trois millions et demi par la firme de vérificateurs externes, ne respectant pas les principes comptables généralement reconnus, pour les audits financiers de 2018;

ATTENDU la délégation de pouvoir au directeur général pour instituer des procédures judiciaires et payer des honoraires d'avocat sans l'approbation du conseil;

ATTENDU QUE l'administration en place fait un blocage systématique au niveau de l'accès aux documents, à titre d'exemple, ça a pris 5 ans pour obtenir les frais d'avocat dans le dossier de la Croix, dossier jugé incomplet;

ATTENDU l'avis juridique demandé sur le conseiller Bédard concernant un possible conflit d'intérêt dans le dossier de la Rolland, pour lequel il travaillait pour la location des locaux en faveur du promoteur prisé;

ATTENDU QUE le conseiller Jolicoeur, sur recommandation de Maître Filiatreault, alors directeur des Services juridiques, a été qualifié comme voisin collaborateur dans un litige privé à la cour (no 700-17-014878-184) au coût de 9 539\$;

ATTENDU QUE la mairesse Brière a mentionné à M Lavallée sur les ondes de Cogeco que la ville ne paierait pas pour ce litige privé de Monsieur Jolicoeur;

ATTENDU QUE ce même conseiller Jolicoeur, après avoir vendu sa maison, a refusé d'inscrire sa nouvelle adresse sur son nouveau formulaire de déclaration d'intérêts pécuniers, comme la loi l'exige;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond**

DE demander à la Ministre des Affaires municipales, Madame Laforest, de faire une enquête élargie sur l'administration et sur la gestion de notre municipalité depuis 2005, soit depuis le début du conflit de la Croix.

**POUR : M. Pierre Lafond**

**CONTRE : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**LA RÉOLUTION 2020-174 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.**

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-175**

#### **Ajout d'un administrateur principal dans Accès D/Affaires**

ATTENDU le départ de madame Brigitte Forget, trésorière, à compter du 24 juillet 2020 et pour faciliter la continuité des opérations bancaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE madame Julie Brazeau soit ajoutée comme administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D/Affaires et qu'à partir du 24 juillet 2020, le nom de madame Brigitte Forget soit retiré à titre d'administrateur principal.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-176**

### **Émission d'une carte de crédit additionnelle**

ATTENDU le départ de madame Brigitte Forget, trésorière, prévu le 24 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QU'une demande soit faite à Visa Desjardins afin de les autoriser à émettre une carte de crédit additionnelle au nom de Julie Brazeau pour une limite de crédit autorisée de 5 000 \$;

QUE la carte de crédit au nom de Brigitte Forget reste valide jusqu'à son départ, soit le 24 juillet 2020 et qu'après cette date, une demande soit faite pour annuler cette carte;

QUE la mairesse Nadine Brière et madame Julie Brazeau soient autorisées à signer la demande auprès de Visa Desjardins.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-177**

### **Autorisation - Financement des honoraires d'ingénieurs – Construction d'un système d'épuration des eaux usées rue de Ronchamp (INV-2017-061B)**

ATTENDU la résolution 2017-101 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 avril 2017 accordant le contrat à la firme *Amec Foster Wheeler Amériques Limitées* (maintenant *Wood Canada Limited*) pour l'étude préliminaire, plans, devis et surveillance partielle des travaux pour la construction d'un système d'épuration des eaux usées sur la rue de Ronchamp;

ATTENDU QUE lors de l'octroi du contrat, il avait été prévu que les honoraires seraient financés par le programme de la TECQ 2014-2018 et le règlement 1226 adopté expressément pour financer la part du gouvernement de ce programme;

ATTENDU QUE le programme TECQ 2014-2018 ayant pris fin en 2018 sans que le mandat octroyé ne soit terminé et considérant que le projet est actuellement inclus dans la programmation acceptée du programme TECQ 2019-2023,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements du solde du contrat au 31 décembre 2018 pour l'étude, les plans et devis du contrat à même le programme TECQ 2019-2023 et que pour la surveillance du contrat, à même le programme TECQ 2019-2023 et le règlement d'emprunt 1273.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-178**

### **Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette – Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)**

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 3 juin 2020, concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation d'une somme de 318 407\$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour mettre de côté les fonds nécessaires au financement des coûts prévus pour l'année 2021 en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le conseil approuve une somme de 10 400\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement du service de la dette dû en 2020;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-179**

**Réduction du terme de remboursement du fonds de roulement –  
Rénovations de la salle du conseil et salle d'audience de la cour municipale  
en 2019**

ATTENDU la résolution 2019-145 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 mai 2019;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 3 juin 2020 concernant la réduction du terme de remboursement du fonds de roulement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer un montant de 2 306,28\$ pour l'acquisition de certains équipements informatiques en lien avec ce projet à même le fond de roulement remboursable sur une période de 3 ans.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-180**

**Nouveau poste – Greffière-audicière de la Cour municipale**

ATTENDU la réorganisation du Service du greffe et de la cour municipale;

ATTENDU la résolution 2020-146 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 mai 2020 relativement à une lettre d'entente intervenue entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle pour la création du poste de greffière-audicière à la cour municipale;

ATTENDU QUE madame Nancy Lemieux a été nommée à la fonction de greffière-audicière depuis le 4 juin 2020;

ATTENDU QU'il est opportun, utile et nécessaire, pour le bon fonctionnement de la Cour municipale et une saine administration de la justice, que la greffière-



audiencière puisse agir à titre de juge de paix CM-2 et percepteur des amendes auprès de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil municipal demande au ministre de la Justice du Québec de désigner madame Nancy Lemieux, greffière-audiencière de la Cour municipale, pour agir à titre de juge de paix CM-2 et percepteur des amendes auprès de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle, le tout respectivement selon l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, c. T-16) et l'article 322 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1).

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-181**

**Nomination – Trésorière**

ATTENDU le départ de madame Brigitte Forget à compter du 24 juillet 2020;

ATTENDU la recommandation transmise par monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 9 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions de la recommandation et entérine la nomination de madame Julie Brazeau au poste de trésorière de la ville à partir du 27 juillet 2020 ;

QUE celle-ci bénéficie des avantages inscrits à la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre en vigueur et que sa rémunération soit établie à l'échelon 3 de la classe 10 de la grille salariale incluse à la politique précitée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-182**

**Amendement de la résolution 2020-147 – Travaux de réfection mineure de pavage 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2020-147 adoptée à la séance du 19 mai 2020 soit amendée en y ajoutant le résolu suivant :

« QU'un montant de 250 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces travaux ».

### **RÉSOLUTION NO. 2020-183**

#### **Adjudication – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance des travaux – Réfection du poste de suppression de la Savane – GEN-2020-010**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection du poste de suppression de la Savane;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 mai dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>
Groupe Carbonic inc.
FNX-Innov inc.
GBI Experts-conseils inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 3 juin 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 4 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la compagnie *Groupe Carbonic inc.* étant le plus bas soumissionnaire et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 44 380,35\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1272.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-184**

#### **Adjudication – Travaux de réfection – Pavage du pont Alary-Sainte-Adèle – GEN-2020-014**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection et de pavage du pont Alary-Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 mai dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Pavages Multipro inc.	83 166,37\$
Eurovia Québec Construction inc.	87 817,91\$
Uniroc Construction inc.	88 198,24\$
LEGD inc.	94 666,17\$

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection et de pavage du pont Alary-Sainte-Adèle, à la compagnie *Pavages Multipro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 83 166,37\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission et que les fonds requis sont disponibles via la subvention du programme d'aide à la voirie locale et au budget des travaux publics.

**RÉSOLUTION NO. 2020-185**

**Octroi mandats optionnels – Étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Riverdale / Validation de la vulnérabilité des trois (3) sources d'alimentation en eau potable – GEN-2020-009**

ATTENDU la résolution 2020-151 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 mai 2020;

ATTENDU QUE des montants additionnels étaient proposés pour des contrats optionnels, et que certains d'entre eux seront nécessaires au projet;

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 29 mai 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la totalité des options prévues au contrat, pour une somme de 81 265,59 \$ taxes incluses à la firme *SNC-Lava/in GEM Québec inc* pour l'étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Riverdale / Validation de la vulnérabilité des trois (3) sources d'alimentation en eau potable;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même les programmes de subvention TECQ et PPASEP.

**RÉSOLUTION NO. 2020-186**

**Recommandation de paiement – Travaux municipaux**

ATTENDU la recommandation de paiement relativement aux travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #10 (libération de la retenue finale), pour la réfection des infrastructures, rue Rolland, soit un montant de 7 380,10\$, taxes incluses (GEN-2018-004), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1253;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-187**

### **Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 juin 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

#### **Résolution du CCU – 2020-059**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **810, rue de Champfleury**, afin de permettre que le bâtiment principal soit situé à 7,70 mètres de la ligne arrière alors que le règlement de zonage exige à la grille des usages et normes, pour la zone RP-021, 8 mètres et ainsi permettre de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 9868 de ses minutes daté du 7 avril 2020.

#### **Résolution du CCU – 2020-060**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1270, chemin du Lac-Renaud**, afin de permettre pour l'immeuble sis au 1270 et 1290, chemin du Lac-Renaud, que le lot projeté numéro 3 ait une largeur au chemin de 48,8 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres minimum et ainsi permettre le remplacement des lots 2 232 624 et 2 232 625 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan de Sylvie Filion arpenteur-géomètre sous le numéro 6366 de ses minutes daté du 20 mai 2020.

#### **Résolution du CCU – 2020-061**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2966, rue du Domaine-du-Lac-Lucerne**, afin de permettre pour l'immeuble sis sur les lots 4 713 205 à 4 713 207 du cadastre du Québec (rue du Domaine-du-Lac-Lucerne) que :

- le lot projeté 6 341 229 ait une largeur minimum de 39,41 mètres et une largeur moyenne de 40,22 mètres
- que le lot projeté 6 341 230 ait une largeur minimum de 31,14 mètres et une largeur moyenne de 20 mètres
- que le lot projeté 6 341 231 ait une largeur minimum de 48,10 mètres et une largeur moyenne de 34,92 mètres

alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 50 mètres de largeur minimum et 50 mètres de largeur moyenne minimale et ainsi permettre le remplacement des lots 4 713 205 à 4 713 207 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préliminaire de Jean Blondin sous le numéro 40 877 de ses minutes daté du 7 octobre 2019.

#### **Résolution du CCU – 2020-063**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 492 984 (rue du Sentier-Boisé)**, afin de permettre pour deux lots projetés donnant sur la place du Refuge que la marge avant soit de 5,00 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige, pour la zone RP-023, une marge avant minimum de 6 mètres et ainsi permettre la construction d'un bâtiment résidentiel jumelé en partie sur le

lot 2 492 982 et sur les lots 2 492 984 et 6 355 180 du cadastre du Québec qui deviendront deux lots distincts suite à un remplacement.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4467 de ses minutes daté du 11 mai 2020.

#### **Résolution du CCU – 2020-064**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 232 393 (rue des Perdreaux)**, afin de permettre que pour l'immeuble sis au 2450, rue des Perdreaux, que la largeur moyenne minimale du lot projeté 6 374 746 du cadastre du Québec soit de 23,4866 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige 25 mètres et ainsi permettre le remplacement des lots 2 232 393 et 2 232 399 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan DM2020-049-P01 de Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 20 mai 2020.

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante:

#### **Résolution du CCU – 2020-062**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **7635, chemin du Lac-Pilon**, afin de :

- Permettre qu'une tour abritant un escalier ait une hauteur de 10,06 mètres (33 pieds) alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z limite la hauteur d'une telle construction accessoire à 6,00 mètres.
- Permettre qu'un mur de soutènement ait une hauteur de 6,71 mètres (22 pieds) sans être construit en escalier alors que ledit règlement de zonage l'exige.

Et ainsi autoriser la construction de ladite tour et dudit mur de soutènement  
Le tout tel que montré au plan DM2020-022-P01 daté du 11 mars 2020.

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogations mineures, notamment;
- Que la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur, dû au fait que d'autres alternatives sont possibles au lieu d'une structure d'un tel gabarit ;
- Que d'accorder une telle dérogation aurait pour effet de causer un préjudice visuel aux gens du secteur, la tour s'ajoutant aux travaux effectués sur la résidence par le passé.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-188**

#### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 juin 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

**Résolution C.C.U. 2020-056 :**

Lot 6 260 811 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2020-057 :**

424, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2020-058 :**

1401, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**RÉSOLUTION NO. 2020-189**

**Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 2605, chemin de la Rivière**

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande de modification au *Règlement de zonage* afin d'autoriser, à même un immeuble résidentiel utilisé de façon complémentaire en gîte touristique, les usages commerciaux de camping sans caravanning (C-09-02-09) et location d'embarcations non motorisés (C-09-01-08) sur l'immeuble du 2605, rue de la Rivière;

ATTENDU QUE le projet à vocation récréotouristique s'ajouterait aux activités du gîte touristique déjà en exploitation sous le nom « Auberge le Norbert »;

ATTENDU QUE l'usage de terrain de camping sans caravanning est compatible avec le secteur et l'usage gîtes déjà présent ;

ATTENDU QUE les responsables ont proposé des aménagements afin de limiter l'impact de ces usages ;

ATTENDU QU'y a tout de même lieu d'édicter des conditions afin de limiter les impacts dans un secteur majoritairement résidentiel ;

ATTENDU QUE le Conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2020-025 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 mars 2020 ;

ATTENDU la consultation publique écrite qui s'est tenue du 22 mai au 5 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond  
M. Martin Jolicoeur**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, à même un immeuble résidentiel utilisé de façon complémentaire en gîte touristique, les usages commerciaux de camping sans caravanning (C-09-02-09) et location d'embarcations non motorisés (C-09-01-08) sur l'immeuble du 2605, chemin de la Rivière, le tout, aux conditions suivantes :

- La mise en place d'un maximum de 20 espaces de camping en tente, avec équipements et espaces communs ;
- Le maintien en place des arbres matures sur le site et la préservation maximale de la couverture forestière ;
- Un couvre-feu établi à 23 heures chaque jour, pour toute activité extérieure;

- L'aménagement d'un stationnement conforme pouvant accueillir 100 personnes (ratio de 1 cases/4 places = 25 cases au minimum ;
- Soustraire de l'obligation d'asphalter ou recouvrir d'un enduit l'espace de stationnement ou d'installer des bordures ;
- Que la résolution devienne nulle si l'usage camping n'est pas mis en place ou est abandonné pour une période consécutive d'un an;
- Le reste de la réglementation d'urbanisme continue de s'appliquer compte tenue des adaptations nécessaires.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-190**

#### **Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 6370, chemin du Lac-Pilon**

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande de modification au *Règlement de zonage* afin de permettre un projet multidisciplinaire comprenant un volet maraîcher (usage A-01), un volet d'ateliers de formation (complémentaire à A-01) et un volet de camping sauvage (C-02-09) pour l'immeuble sis au 6370 chemin du Lac-Pilon ;

ATTENDU QUE le site est déjà occupé par une résidence, laquelle serait conservée ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme ne permet pas la mixité des usages proposés en plus d'interdire certains usages dans la zone VR-031 ;

ATTENDU QUE le projet propose une mise en valeur du milieu rural en plus de ne présenter aucun impact négatif prévisibles compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités proposés, le conseil désire répondre favorablement à cette demande ;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2020-031 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 mars 2020 ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 8 juin 2020 suite à la consultation publique qui fut tenue par écrit, en ligne, du 22 mai au 5 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Céline Doré**

POUR :            **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant un projet multidisciplinaire comprenant un volet maraîcher (usage A-01), un volet d'ateliers de formation (complémentaire à A-01) et un volet de camping sauvage (C-02-09), le tout, à même un immeuble résidentiel situé au 6370 chemin du Lac-Pilon, le tout aux conditions suivantes :

Que la présente résolution devient nulle si le projet n'est pas débuté dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de la résolution ou si l'usage est abandonné pour une période de 12 mois consécutifs.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-191**

### **Projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1450, rue du Manège – Abandon du projet**

ATTENDU QU'un premier projet de résolution 2020-088 pour une demande de modification au *Règlement de zonage* a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020 afin d'autoriser l'établissement d'une écurie avec pension pour chevaux (A-02) et la construction d'une auberge d'un minimum de 15 chambres (C-03-02) malgré le fait que ces deux usages sont présentement interdits dans la zone ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 8 juin 2020 suite à la consultation publique qui fut tenue par écrit, en ligne, du 22 mai au 5 juin 2020;

ATTENDU le résultat de la consultation écrite, le demandeur retire sa demande et ainsi abandonne le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Frédérique Cavezzali**

POUR :            **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mettre un terme aux procédures pour la demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC du 1450, rue du Manège.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-192**

### **Approbation d'un projet majeur de lotissement – Rue du Fribourg**

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet de lotissement majeur résidentiel de 23 bâtiments unifamiliaux;

ATTENDU QUE la demande vise à poursuivre le développement d'un projet résidentiel existant;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer la complémentarité du réseau récréatif et assurer le plein potentiel des terrains acquis pour fins de parcs, sentiers et espaces verts;

ATTENDU QUE le comité est d'avis que la proposition pour fin de parc est intéressante avec l'incorporation de la parcelle C dans la parcelle D;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 3 juin 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Frédérique Cavezzali**

POUR :            **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le projet de lotissement tel que représenté au plan image présenté par Pierre Ratté, urbaniste déposé le 19 mai 2020 à la condition d'éliminer la partie de parc C et que celle-ci soit ajoutée à la partie D ou payée en argent.



## **RÉSOLUTION NO. 2020-193**

### **MRC des Pays-d'en-Haut – Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD)**

ATTENDU la demande de Lafarge Canada inc. pour la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU la correspondance de monsieur Marc-Olivier Deschamps, urbaniste mandataire au nom de Lafarge Canada inc., datée du 3 juin 2020;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement est adopté par la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le site d'extraction arrive à la fin de sa vie utile et qu'il constitue un moteur économique pour la région en plus de devoir être réaménagé pour en assurer une fin de vie conforme à la réglementation provinciale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC Les Pays-d'en-Haut de modifier son schéma d'aménagement et de développement pour permettre le projet d'agrandissement du site d'extraction de Lafarge Canada selon les modalités exprimées dans le rapport présenté par Brodeur Frenette (Marc-Olivier Deschamps, urbaniste) daté du 3 juin 2020.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-194**

### **Demandes de reconnaissance des OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 4 juin 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

#### **Organismes locaux :**

- Association de protection de l'environnement du Lac Millette
- Club de l'Amitié 3<sup>e</sup> âge de Sainte-Adèle
- Ensemble pour l'enfance (ancien nom : Escouade pour l'enfance)

**RÉSOLUTION NO. 2020-195**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1200-2012-Z-37 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à autoriser la garde de poules en milieu urbain;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

**RÉSOLUTION NO. 2020-196**

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-37 amendant le *Règlement de zonage* –  
ADOPTION

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Martin Jolicoeur**

POUR :            **M. Pierre Lafond**  
                      **M. Roch Bédard**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Frédérique Cavezzali**  
                      **Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-37 amendant le *Règlement de zonage* visant à autoriser la garde de poules en milieu urbain, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption du règlement 1200-2012-Z-37 amendant le *Règlement de zonage* visant à autoriser la garde de poules en milieu urbain fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter soit tenue entre le 18 juin 2020 et le 3 juillet 2020.

**RÉSOLUTION NO. 2020-197**

**Règlement 1292 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission Municipale du Québec – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Céline Doré**

POUR :            **M. Pierre Lafond**  
                      **M. Roch Bédard**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Frédérique Cavezzali**  
                      **Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1292 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission Municipale du Québec, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2020-198**

**Règlement 1284-2 amendant le règlement 1284 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2020 – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**            **Mme Frédérique Cavezzali**

POUR :            **M. Pierre Lafond**  
                      **M. Roch Bédard**  
                      **M. Martin Jolicoeur**  
                      **Mme Frédérique Cavezzali**  
                      **Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1284-2 amendant le règlement 1284 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2020, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2020-199**

**Règlement d'emprunt 1294 pour faire préparer des études, plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue de la Rivière – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1294 décrétant un emprunt de 98 000 \$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue de la Rivière y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 98 000 \$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2020-200**

**Règlement d'emprunt 1295 décrétant des dépenses en immobilisations (type parapluie) – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Martin Jolicoeur  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement 1295 décrétant des dépenses de 1 700 000\$ en immobilisations (type parapluie), soit adopté;

QUE le montant de la dépense prévue au règlement soit remboursé par une taxe spéciale prélevée annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 413 110,10\$ pour la période du 9 au 15 mai 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 170 130,73\$ pour la période du 16 au 22 mai 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 358 821,66\$ pour la période du 23 au 29 mai 2020
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 254 825,82\$ pour la période du 30 mai au 5 juin 2020
- e) Liste des comptes à payer au montant de 841 998,07\$ pour le mois d'avril 2020

- f) Engagements au montant de 562 190,36\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020.
- g) Liste au montant de 53 461,85\$ du mois de mai des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt de la lettre de démission de madame la conseillère Céline Doré du district 6

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Vacances supplémentaires pour la coordonnatrice aux communications

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche d'un contremaître par intérim au Service des travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche d'employés saisonniers au Service des travaux public pour la période estivale

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DE LA MAIRESSE**

Aucun point

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL À LA POPULATION**

Aucun point

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS Annulée**

Mesure exceptionnelle – Covid-19

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2020-201**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :     Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR :           M. Roch Bédard  
                      M. Martin Jolicoeur  
                      Mme Frédérique Cavezzali  
                      Mme Céline Doré**

**CONTRE :        M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20 h 55.**

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques